



**Spotlight
Initiative**
*To eliminate violence
against women and girls*



APPEL A PROPOSITION

Termes de Référence pour la sélection des Organisations nationales et internationales dans le cadre de la mise en œuvre du Programme SPOTLIGHT au Mali pour la période 2019 – 2022

Introduction

La situation de crise qu'a traversée le Mali ces dernières années a eu des conséquences importantes sur les populations, notamment les femmes et les enfants. Face à cette situation et dans le souci de contribuer à la réduction de ces effets et impact sur les populations en général et sur les inégalités de genre en particulier, le Gouvernement du Mali et ses partenaires notamment du système des Nations Unies avec l'appui financier de l'Union Européenne a initié le Programme Spotlight qui vise à contribuer à l'élimination de la violence faite aux femmes et filles, violence basée sur le genre, des pratiques néfastes et des obstacles à l'accès aux droits à la santé reproductive. Il s'attache à consolider les acquis en mettant en place un dispositif plus efficace de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles et de promotion des droits à la santé reproductive, à travers des approches innovantes permettant le renforcement d'un cadre juridique et politique favorable, des institutions efficaces et coordonnées, une mobilisation et responsabilisation des communautés, un accès accru et équitable aux services de prise en charge holistique et intégrée, un accès et usage de données statistiques de qualité et des organisations de défense des droits de la femme renforcées et dynamiques.

1. Contexte du pays

La dernière Enquête Démographique et de Santé (EDS V 2012 – 2013) souligne que 96% des femmes et des filles sont des survivantes de violence basées sur le genre, y compris les violences sexuelles basées sur le genre (VBG) et les pratiques néfastes.

Il est mis en exergue par l'EDS V 2012 – 2013 que dès l'âge de 15 ans, 38% des femmes ont subi des violences physiques. Plus d'une femme sur dix âgées de 15 à 49 ans (soit 13%) déclare avoir été survivante d'actes de violences sexuelles à un moment de sa vie. Dans 93% des cas, l'auteur de ces violences était le mari/partenaire intime actuel. Selon une étude d'ECPAT, sur un échantillon d'enfants survivants d'exploitation sexuelle à des fins commerciales (prostitution, tourisme sexuel et traite), 93,4% sont des filles et 6,5% sont des garçons ; l'âge moyen révélé des enfants étant de 13 ans.

L'Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) de 2015 a montré que dans la zone d'intervention, le taux de prévalence de MGF parmi les filles âgées de 0-14 ans est supérieur à la moyenne nationale de 76,4% dans les régions de Kayes (89,6%), de Koulikoro (78,1%) et dans le District de Bamako (77,4%). Quant aux femmes âgées de 15-49 ans, toute la zone d'intervention connaît des taux de prévalence supérieurs à la moyenne nationale de 82,7%.

Selon l'enquête MICS 2015, les mariages d'enfants concernent principalement les filles (aussi rare que cela ne soit, 4,3% des garçons sont mariés avant l'âge de 18 ans et 1,3% avant celui de 15 ans). Dans les zones d'intervention de ce Programme, parmi les femmes âgées de 15-49 ans mariées, le pourcentage de femmes mariées avant l'âge de 15 ans est supérieur à la

moyenne nationale de 16,1% dans les régions de Kayes (29,2%) et Koulikoro (20,3%). Ces deux régions connaissent également un taux de prévalence au-dessus de la moyenne nationale (48,9%) parmi les femmes âgées de 20 à 49 ans mariées avant 18 ans (65,9% à Kayes et 57,5% à Koulikoro).

Les maltraitements psychologiques/émotionnelles se manifestent surtout par des comportements de contrôle subis par 51% des femmes de l'âge de 15-39 ans de la part de leurs conjoints, traduisant le plus souvent un signe avant-coureur ou la présence d'actes de violences physiques.

Il existe un lien étroit entre les VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes, et les droits à la santé reproductive (SR). En effet, les filles forcées à se marier très jeunes sont plus exposées aux violences, aux grossesses non planifiées, aux avortements à risque, aux grossesses précoces avec des risques de fistules obstétricales, et/ou à d'autres complications pouvant même conduire au décès, ainsi qu'à la déscolarisation

2. Le programme Spotlight

Le programme Spotlight est une initiative du système des Nations Unies et de l'Union européenne, en partenariat avec le gouvernement et la société civile du Mali, visant à contribuer à l'élimination de la violence basée sur le genre, des pratiques néfastes et des obstacles à l'accès aux services de reproduction. Le programme permettra à consolider les acquis en élaborant une réponse plus efficace à la violence à l'égard des femmes et des filles et à la promotion des droits à la santé en matière de procréation, grâce à des approches novatrices renforçant un cadre juridique et politique porteur, des institutions efficaces et coordonnées, la mobilisation et l'autonomisation des communautés, accès accru et équitable à des services de soins holistiques et intégrés, accès à et utilisation de données statistiques de qualité et organisations de défense des droits des femmes renforcées et dynamiques.

Le programme Spotlight « Prévention et Réponse aux violences faites aux femmes et aux filles au Mali 2018-2022 » vise à protéger les femmes et les filles contre les violences faites aux femmes et filles (VFF), y compris les violences basées sur le genre (VBG) ainsi que les pratiques néfastes. Il a également pour ambition d'assurer une prise en charge holistique des survivantes et de promouvoir les droits des femmes et des jeunes filles aux droits à la santé reproductive. Le Programme mettra un accent particulier sur les besoins spécifiques des groupes exposés à de multiples formes de discrimination croisée.

Piliers	Effets
1. L'amélioration du cadre légal et réglementaire	Amélioration de l'environnement législatif et politique pour qu'il soit conforme aux conventions internationales notamment par le retrait des dispositions discriminatoires, la mise en application des lois existantes et l'adoption de nouvelles lois, politiques et stratégies favorables à la protection et la promotion des droits des femmes et des filles
2. Le renforcement des institutions	Renforcement des capacités des institutions nationales en matière d'application de la loi et de planification stratégique visant à mieux intégrer l'élimination des violences faites aux femmes et filles dans leurs stratégies nationales et budgets sectoriels
3. La prévention/normes sociales	Promotion des normes et valeurs sociales protectrices des femmes et des filles contre les violences, surtout au niveau communautaire et au sein des familles
4. La Prestation des services essentiels	Disponibilité et l'accès aux services de qualité pour une prise en charge holistique et équitable à l'endroit des victimes/survivantes, avec une attention particulière portée sur les besoins spécifiques des groupes exposés à des formes de discrimination croisée
5. La disponibilité de données Désagrégées	Disponibilité de données statistiques quantitatives et qualitatives actualisées dans le cadre de l'élaboration des lois et la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes en vue de permettre

	une meilleure lecture et une appréciation de l'ampleur et de la gravité du phénomène
6. Le soutien aux mouvements féminins	Renforcement des organisations de défense des droits des femmes en vue d'influencer les politiques et pratiques visant l'élimination des VFF, y compris les VBG et les pratiques néfastes, et la promotion des droits à la santé sexuelle et reproductive (SR) tout en exerçant un contrôle sur le niveau d'application des engagements pris.

Zone d'intervention du programme : Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et le District de Bamako.

Au total quinze (15) cercles prioritaires ont été retenus dans les régions couvertes qui sont :

- Pour la région de Kayes : Nioro, Yélimané et Kayes central
- Pour la région de Koulikoro : Kati, Kolokani et Banamba
- Pour la région de Sikasso : Kolondiéba, Bougouni et Sikasso central
- Pour la région de Ségou : Bla, San et Ségou central
- Pour le district de Bamako : trois communes (1, 3 et 5) mais les communes 2, 4 et 6 pourront être couvertes aux besoins par certaines agences.

Au regard de ce qui précède, le Bureau du Coordonnateur au Mali invite les ONG nationales du Mali œuvrant pour la promotion et la protection des droits des femmes et des filles en particulier celles disposant d'expériences avérées et de capacités technique, organisationnelle et logistiques dans les domaines des VFFF/VBG/PN à postuler en vue d'être sélectionnée pour mettre en œuvre son plan de travail annuel 2019 du programme Spotlight.

3. Objectifs de l'appel

- Identifier des partenaires d'exécution ayant la capacité de mettre en œuvre des projets visant l'amélioration de l'environnement législatif et politique pour qu'il soit conforme aux conventions internationales notamment par le retrait des dispositions discriminatoires, la mise en application des lois existantes et l'adoption de nouvelles lois, politiques et stratégies favorables à la protection et la promotion des droits des femmes et des filles (Pilier 1) ;
- Identifier des partenaires d'exécution ayant la capacité de mettre en œuvre des projets visant le renforcement des capacités des institutions nationales en matière d'application de la loi et de planification stratégique visant à mieux intégrer l'élimination des violences faites aux femmes et filles dans leurs stratégies nationales et budgets sectoriels (Pilier 2) ;
- Identifier des partenaires d'exécution ayant la capacité de mettre en œuvre des projets visant la promotion des normes et valeurs sociales protectrices des femmes et des filles contre les violences, surtout au niveau communautaire et au sein des familles (Pilier 3)
- Identifier des partenaires d'exécution ayant la capacité de mettre en œuvre des projets visant à accroître l'accès et l'utilisation des services essentiels acceptables et de qualité par les femmes et les filles victimes de violences et de pratiques néfastes, y compris pour se remettre à long terme de la violence (Pilier 4) ;
- Identifier des partenaires d'exécution ayant la capacité de mettre en œuvre des projets visant à accroître la disponibilité de données statistiques quantitatives et qualitatives actualisées dans le cadre de l'élaboration des lois et la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes en vue de permettre une meilleure lecture et une appréciation de l'ampleur et de la gravité du phénomène (pilier 5)
- Identifier des partenaires d'exécution ayant la capacité de mettre en œuvre des projets visant le renforcement des organisations de défense des droits des femmes et des filles et de la société civile, y compris celles représentant les jeunes et les groupes confrontés à des formes croisées de discrimination / marginalisation pour influencer et

faire progresser plus efficacement l'égalité genre, l'autonomisation de la femme et de la fille pour contribuer à l'élimination de la violence à leur égard (Pilier 6).

4. Durée des projets et montants attribués

Les propositions doivent être mises en œuvre durant quatre (04) ans mais avec des financements et contrats annuels.

Les subventions seront accordées à des projets d'une durée de maximum de deux (02) ans. Le montant des subventions ne correspondra pas nécessairement à la totalité du montant demandé. Il s'agit d'un montant minimum de 50 000 et d'un maximum de 300 000 USD par projet et par an. A l'expiration de la période de mise en œuvre du projet, il sera demandé aux ONG partenaires de restituer le reliquat non utilisé de la subvention.

5. Méthodologie

Le processus de sélection des ONG se fera en 2 étapes :

➤ L'évaluation des dossiers de candidatures :

Dès réception des dossiers, le comité de sélection se réunira et procédera à l'évaluation des propositions selon les critères suivants :

- Expériences pertinentes dans le domaine de l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles
- Expertise, capacités opérationnelles et ressources humaines
- Qualité technique et méthodologique
- Expériences positives de travail avec les agences du SNU et l'UE

Seules les ONG répondant à ces critères seront retenues et contactées.

➤ L'évaluation des capacités de l'ONG

Après une évaluation des dossiers, le comité effectuera une visite des locaux des ONG retenues avant l'établissement de la liste définitive en rapport avec les informations communiquées sur sa capacité institutionnelle et fonctionnelle.

6. Les dossiers de candidature

Les ONG soumissionnaires doivent formuler des propositions par pilier (maximum 2 propositions sous des plis différents pour les structures désirant postuler sur plus d'un pilier) ; les plis doivent clairement mentionner le pilier sur lequel l'ONG porte son projet. L'ONG doit avoir un minimum de 3ans d'expériences dans le domaine choisi et les dossiers doivent être composé de :

➤ **Dossiers administratifs et financiers**

L'ONG postulante doit joindre des documents relatifs à/au(x) :

- Être une ONG/ structure nationale ou internationale de renommée nationale reconnue par l'autorité nationale compétente et ayant une compétence avérée dans le domaine du genre et des violences faites aux femmes ;
- Document d'existence juridique (récépissé/arrêté) ;
- Gouvernance et gestion : il s'agit de la vision, la structure de l'ONG, la gestion administrative, gestion de fonds ;
- Avoir une présence effective dans les zones d'interventions proposées ;
- Avoir une expérience d'au moins 3 ans dans la gestion des programmes/projets ;
- Projets et Programmes : l'ONG mentionnera les projets et programmes en cours ou mis en œuvre avec les partenaires et les montants dont les partenariats stratégiques au niveau national et international y compris les bailleurs de fonds.
- Justifier des capacités administratives, techniques et financières requises ;
- Disposer du personnel et des moyens logistiques nécessaires pour les prestations à réaliser.

➤ **Les rapports techniques et financiers**

L'ONG postulante doit joindre ses rapports à savoir :

- Deux derniers rapports annuels
- Rapports financiers certifiés des deux dernières années.
- Le dernier rapport d'audit et le rapport d'évaluation ;

➤ **Les attestations ou lettre de satisfaction**

L'ONG postulante doit joindre les documents (lettres ou attestation) d'expression de satisfaction dûment signés par ses partenaires ou bailleurs de fonds de ses projet antérieurs si disponibles ;

7. Connaissance de la zone d'intervention du projet

L'ONG soumissionnaire doit être basée dans les zones d'intervention du projet et avoir une bonne connaissance de celles-ci.

8. Soumission et Délai

Les dossiers de candidature seront présentés conformément aux prescriptions des TDR seront adressées sous plis fermé en copie dure les jours ouvrables entre :

- 9h-13 h dans la journée et
- 14h30-17h dans l'après-midi.

Date limite du dépôt des offres : Le 29 août 2019 à 17heures, délai de rigueur.

Les candidats qui désirent s'approprier du programme peuvent passer retirer les TDRs et de la note synthétique du programme au Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Mali situé au quartier Badalabougou, à la Maison Commune des Nations Unies, BP : 120 ou au secrétariat général du Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille situé au bâtiment N°4 de la cité administrative.

La Coordination du programme se réserve le droit de rejeter tout dossier incomplet ou parvenu après la date et l'heure de clôture.

Les dossiers envoyés par courrier électronique sont automatiquement rejetés.

Merci d'envoyer vos offres avec la mention suivante :

APPEL D'OFFRES « Pour l'initiative Spotlight » (A n'ouvrir qu'en commission d'ouverture des plis) à l'adresse du Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Mali situé au quartier Badalabougou, à la Maison Commune des Nations Unies, BP : 120.